

COLLOQUE GESTION DES EAUX SOUTERRAINES

Du 15 au 17 février 2023
à l'ENSEGID - Bordeaux INP

Captages d'eau potable et épandage de digestats de méthaniseurs : une impossible cohabitation ?

Michel Bakalowicz^{1, 2}, André Tarrisse^{1, 2}, Daniel Chateigner^{2, 3}, Doriana Vinci^{2, 4}

¹ Comité Français d'Hydrogéologie CFH-AIH

² Collectif Scientifique National pour une Méthanisation raisonnable, CSNM

³ CRISMAT-CNRS, Université de Caen Normandie

⁴ EuXFEL Hambourg

COLLOQUE GESTION DES EAUX SOUTERRAINES

Du 15 au 17 février 2023
à l'ENSEGID - Bordeaux INP

COLLOQUE GESTION DES EAUX SOUTERRAINES

Du 15 au 17 février 2023
à l'ENSEGID - Bordeaux INP

La méthanisation agricole

.Intrants : en principe les « déchets » agricoles. En fait tous déchets agro-alimentaires.

⇒ Pouvoir de méthanisation assez faible, d'où ajout de CIVE

.Digestats :

-Liquides (l'essentiel) : très riches en NH_4^+ , très pauvres en C

-Solides : riches en lignine et cellulose (C peu mobilisable)

COLLOQUE GESTION DES EAUX SOUTERRAINES

Du 15 au 17 février 2023
à l'ENSEGID - Bordeaux INP

La méthanisation agricole

- Intrants et digestats stockés avant usage
- En principe, hygiénisation des intrants ...
- Intrants contiennent :
 - Germes variés (bactéries, spores, parasites),
 - Résidus phyto-sanitaires et médicamenteux administrés aux élevages,
 - Plastiques (micro- et nano- particules)
 - Métaux, etc.

⇒ que l'on retrouve dans les digestats ...

COLLOQUE GESTION DES EAUX SOUTERRAINES

Du 15 au 17 février 2023
à l'ENSEGID - Bordeaux INP

L'épandage du digestat

- Digestat = déchet,
 - ⇒ usage sur sols soumis au suivi d'un **plan d'épandage**.
- Plan d'épandage : décrit les parcelles pouvant recevoir du digestat et les conditions d'épandage.
- Obligations réglementaires liées au plan d'épandage : dépendent du régime ICPE (déclaration / enregistrement / autorisation) de l'installation.
- Régime de l'auto-contrôle par l'exploitant (cahier conservé 10 ans)

COLLOQUE GESTION DES EAUX SOUTERRAINES

Du 15 au 17 février 2023
à l'ENSEGID - Bordeaux INP



COLLOQUE GESTION DES EAUX SOUTERRAINES

Du 15 au 17 février 2023

à l'ENSEGID - Bordeaux INP

Épandage et protection de captage AEP

- Distance mini 50 m des points de prélèvements AEP: quels critères ????
- Points de prélèvement d'eau souterraine pour AEP, renvoi simple à la Directive Nitrates.
- Aucune indication par rapport aux PP !
- Pourtant, dans PPR (=zone de forte sensibilité), « *toutes les activités, dépôts et installations pouvant porter atteinte à la qualité des eaux sont soit interdites, soit réglementées* »

COLLOQUE GESTION DES EAUX SOUTERRAINES

Du 15 au 17 février 2023

à l'ENSEGID - Bordeaux INP

Épandage et protection de captage AEP

En principe, donc, interdiction d'épandage (lisiers, digestats) dans les PPR.

⇒ Mais, procédure longue pour établir les PP de captages (études et DUP).

⇒ alors que procédure plutôt courte pour mise en place de méthaniseurs agricoles (ICPE déclarative ou enregistrée).

Conséquence : conflits entre projets incompatibles.

COLLOQUE GESTION DES EAUX SOUTERRAINES

Du 15 au 17 février 2023
à l'ENSEGID - Bordeaux INP

Un exemple

Un hydrogéologue agréé (HA) découvre qu'une part non négligeable du PPR d'un futur captage AEP par forage, est soumis à l'épandage de digestats de méthaniseur (forum CFH-AIH).

.Que faire ?

- ⇒ Interdire l'épandage pour exploiter le forage AEP ?
- ⇒ Ou abandonner le forage et lancer un nouveau projet pour ne pas fragiliser l'exploitation agricole ?

COLLOQUE GESTION DES EAUX SOUTERRAINES

Du 15 au 17 février 2023

à l'ENSEGID - Bordeaux INP

Discussion et conclusion

Pour éviter concurrence entre projets agricoles et captages AEP, et éviter pollutions diffuses ou accidentelles par nitrates et autres, quelques pistes de réflexion :

–Rendre publics **dès l'origine** les projets de captages AEP dès l'origine auprès de tous les services de l'état, des collectivités territoriales et des chambres (agriculture, commerce, industrie),

–Impliquer **dès l'origine** les HA dans tous les projets de développement agricole (méthanisation, retenues d'eau, etc.) et de grands aménagements.

COLLOQUE GESTION DES EAUX SOUTERRAINES

Du 15 au 17 février 2023
à l'ENSEGID - Bordeaux INP

Merci pour votre attention !

Des questions ?